

CHARTE CULTURE ET SOLIDARITÉ DE LA VILLE D'ANGERS



© Direction action culturelle, Ville d'Agners

gouvernance transversal participation réseau intégration évaluation accompagnement coopération citoyenneté accès

1. Contexte

La Ville d'Angers compte quelques 150 000 habitants. On y recense 32% de logements sociaux et un revenu moyen inférieur à la moyenne nationale. Angers se caractérise aussi par un paysage culturel et artistique riche et une offre culturelle variée. La Ville d'Angers considère aujourd'hui la diversité des cultures comme une richesse commune et s'attache à favoriser l'expression culturelle sous les formes et dans les lieux les plus variés. Cette diversité doit être non seulement défendue, mais favorisée, pour permettre l'épanouissement de chacun. Ainsi, la Ville d'Angers encourage les expérimentations artistiques et culturelles, comme « pratiques de liberté », occasions de rencontres, d'expériences émotionnelles, pour faire émerger de nouveaux repères. Ces rencontres et échanges entre différents univers et cultures aident à dépasser la peur de l'autre, le repli. Ils facilitent le dialogue et permettent aux Angevins de bien vivre ensemble.

C'est dans ce cadre que la charte culture et solidarité a été mise en place, sur l'ensemble du territoire et des quartiers de la ville d'Angers.

2. Origine et objectif du projet

Dès 1995, la politique de la Ville d'Angers est marquée par des diagnostics et des réflexions convergentes entre les secteurs de l'action culturelle et de l'action sociale : un certain nombre de personnes sont, pour plusieurs raisons, dans l'impossibilité de participer à la vie artistique et culturelle.

Pour faire changer les regards, reconnaître les cultures de chacun, favoriser les découvertes et échanges culturels, créer du lien entre personnes et développer les sentiments d'appartenance à la ville et à la vie de la cité, la Ville d'Angers impulse en 1998 avec les partenaires locaux des champs de l'action sociale et culturelle, la charte culture et solidarité.

L'objectif du projet est de permettre aux personnes en difficultés financières, isolées ou se sentant défavorisées, de se sentir citoyens par la découverte de formes artistiques et culturelles. Par cette découverte, reconnaître l'expression culturelle de chacun, favoriser l'ouverture à d'autres façons de voir et de penser, le partage et le lien aux autres.

L'objectif du projet est de permettre aux personnes en difficultés financières, isolées ou se sentant défavorisées, de se sentir citoyens par la découverte de formes artistiques et culturelles.

3. Contenu et développement

Adoptée en 1998, la charte culture et solidarité est le premier texte de référence des politiques communes d'action sociale et d'action culturelle. Réécrite en 2004 et 2012 afin d'être au plus près des pratiques et des réalités (définitions de la culture et de la solidarité, mise en évidence de nouvelles finalités), la charte culture et solidarité définit les valeurs, les objectifs et le fonctionnement du dispositif que chaque partenaire s'engage à respecter.

Ce projet collectif, transversal et solidaire fédère des structures relais volontaires – associations, maisons de quartier et structures artistiques et culturelles signataires de la charte culture et solidarité – qui soutiennent et développent des projets concernant en priorité des personnes en difficultés financières, isolées, se sentant défavorisées, ne participant pas ou plus à la vie de la ville et de leur quartier, afin de les accompagner dans la découverte artistique et culturelle.

Les actions mises en œuvre sont variées afin de proposer des programmations artistiques et culturelles aussi bien aux adultes, femmes, retraités, salariés, qu'aux jeunes et aux familles : sorties au spectacle vivant et au cinéma (tarif unique de deux euros grâce au soutien de la Ville d'Angers), temps d'échange autour de formes artistiques, rencontres avec des artistes, découverte de lieux de création, ateliers de pratique et d'expression artistique et culturelle, projets de création collectifs et participatifs... Ces différentes actions sont autant d'occasions de rencontres, d'expériences émotionnelles, et contribuent à lutter contre l'isolement et l'exclusion. Près de 100 sorties culturelles sont proposées chaque année à quelque 5 000 participants.

La Ville d'Angers considère aujourd'hui la diversité des cultures comme une richesse commune et s'attache à favoriser l'expression culturelle sous les formes et dans les lieux les plus variés.

4. Acteurs principaux

Les signataires de la charte culture et solidarité représentent 55 partenaires, implantés sur tout le territoire : des associations d'habitants, d'insertion sociale, caritatives, des maisons de quartier, des services et structures de création, diffusion et médiation artistique et culturelle. Les associations accompagnent les

personnes, mettent en oeuvre des projets communs et favorisent une dynamique collective avec les personnes bénéficiaires. Les structures culturelles proposent une sélection dans leur programmation.

Accompagnés par la Ville d'Angers, ces acteurs sont engagés dans une démarche partenariale pour coélaborer les différents projets (mutualisation des ressources et mise en réseau des acteurs) et questionner de manière permanente les orientations et les pratiques mises en oeuvre (pilotage participatif pour le suivi, l'évaluation et l'évolution de la charte culture et solidarité).

La charte culture et solidarité représente une véritable plateforme d'échanges et d'expériences à la fois pour les partenaires, mais également pour les autres acteurs des quartiers (associations, artistes, habitants, professionnels) qui sont le plus souvent également associés à la mise en place des actions grâce aux maisons de quartier engagées dans la démarche.



© Direction action culturelle, Ville d'Agners

5. Évaluation

Le projet a permis de favoriser le travail partenarial et la mise en réseau entre les associations et les structures culturelles, entre les acteurs dans les quartiers et entre les quartiers. Des changements dans la vie quotidienne des usagers sont à constater : découverte ou redécouverte des lieux culturels, sentiment d'appartenance à leur quartier et plus généralement à la ville, goût de sortir et motivation pour fréquenter une programmation culturelle et artistique. L'accompagnement de la Ville d'Angers reste cependant nécessaire auprès des associations notamment, qui peuvent rencontrer des difficultés de mise en œuvre (difficulté de mobilisation des usagers).

La mise en œuvre de la charte culture et solidarité nécessite un réel engagement de la part des acteurs du territoire, réunis autour de valeurs communes. Ce travail partenarial prend du temps et implique une véritable co-construction et co-mise en œuvre du projet entre les différents partenaires. Il faut un cadre politique (orientations) – un budget – une co-construction (projet collectif) – une mise en réseau des acteurs – un pilotage (un élu et un service référent) – un accompagnement – une gouvernance partagée avec les acteurs – une mise en question et une veille régulières. Il est également nécessaire de travailler à l'échelle plus petite des quartiers et des structures culturelles et sociales qui pourraient être intéressées, afin de bien expliquer les objectifs de la charte culture et solidarité et son fonctionnement. C'est par ce

seul moyen que le projet a pu s'implanter progressivement sur le territoire et auprès de structures relais variées.

La charte culture et solidarité représente une véritable plateforme d'échanges et d'expériences à la fois pour les partenaires, mais également pour les autres acteurs des quartiers (associations, artistes, habitants, professionnels).

6. Informations relatives

Site web: http://www.angers.fr/vie-pratique/culture/la-politique-culturelle/charte-culture-et-solidarite/

Cette fiche a été rédigée par Isabelle ROTONDARO, Directrice de la Direction Cultures, Patrimoines et Créativités, Ville d'Angers.

Contact: isabelle-rotondaro (at) ville.angers.fr